

DEPARTEMENT NORD
CANTON TOURCOING NORD EST
COMMUNE NEUVILLE EN FERRAIN

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ARRETE PORTANT LIMITATION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORTS

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Vu l'organisation actuelle relative à l'occupation du terrain herbe Depoortère mis à disposition du club de Neuville en Ferrain,

Considérant que les conditions atmosphériques de ces derniers jours amènent à limiter son utilisation;

Attendu qu'il y a lieu de rendre publique cette disposition en vue du respect de son application,

ARRETONS

Par mesure de sauvegarde et de sécurité, le terrain précité sera interdit le Dimanche 17 mars 2024 pour la rencontre Seniors suivante :

Régionale 2 FAN96 – Portugais Roubaix-Tourcoing

Par conséquent, il convient de la reporter à une date ultérieure

Le Directeur Général des Services et le Service des Sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain, le 15 mars 2024



Alain RIME

Par délégation du Maire,
Alain RIME
1^{er} Adjoint au maire

Mes en ligne le

15 MARS 2024